

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames et Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 10 000 m² sis à la Montagne en vue de la construction d'un groupe scolaire de 5 classes qui se substituera à l'école du 16ème km.

Ce terrain a fait l'objet de la part de son propriétaire, Monsieur HOAREAU Givran, d'une proposition de vente au prix de 2 000 000 Frs CFA.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense correspondante, soit 2000.000 Frs CFA pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Louis, le 3 Août 1970
Par le Chef
de Service Général
Signé: J. Kessler
Donnée certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Reppeau